



Autre article

2024

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

(Grand) Genève : une croissance à géométrie variable

Lambelet, Sébastien; Meynet, Jean-Louis

How to cite

LAMBELET, Sébastien, MEYNET, Jean-Louis. (Grand) Genève : une croissance à géométrie variable.
In: Le Temps, 2024, n° 7922, p. 2.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:178182>

2 Débats

(Grand) Genève: une croissance à géométrie variable

OPINION

Le 21 mars dernier, le Conseil d'Etat genevois annonçait que les comptes du canton affichent un excédent de près de 1,4 milliard de francs pour la seule année 2023. Ces revenus excédentaires proviennent «essentiellement de la croissance sans précédent des secteurs phares de l'économie genevoise, que sont le commerce de gros international, la finance et l'horlogerie», selon le communiqué du Conseil d'Etat. Ce montant de 1,4 milliard, c'est pratiquement le prix de la construction du Léman Express, qui a tenu le bassin genevois en haleine pendant plus d'un siècle. Alors qu'ont fait les autorités cantonales avec cette manne providentielle?

Sur le plan comptable, le gouvernement a joué la prudence en affectant la totalité de l'excédent à la réduction de la dette de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de l'Etat de Genève. En revanche, sur le plan politique, il s'est appuyé sur ces revenus extraordinaires pour enclencher une politique de l'arrosoir composée a) d'une baisse d'impôts pour les personnes physiques et b) de la gratuité des transports publics genevois (TPG) pour les jeunes. La première mesure nous promet une future votation populaire ponctuée par d'âpres joutes politiciennes, tandis que la seconde a été tuée dans l'œuf par le Grand Conseil le 2 mai dernier. Comme chaque parti souhaitait accorder la gratuité des TPG à des catégories différentes de la population, cela a abouti au refus de l'ensemble des propositions parlementaires.

Il existe toutefois deux points communs entre ces diverses propositions parlementaires. Toutes ciblèrent les résidents du canton de Genève et les débats se sont concentrés sur les TPG. La communauté tarifaire Unireso et les collectivités françaises frontalières qui en sont membres n'ont pas été considérées. Une politique tarifaire coordonnée à l'échelle de l'agglomération est pourtant essentielle au bon fonctionnement d'un réseau de transports publics et celui-ci doit jouer un rôle clé afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 60% d'ici à 2030, comme



JEAN-LOUIS MEYNET
ECONOMISTE, AUTEUR DU «MYTHE
DU GRAND GENÈVE»

SÉBASTIEN LAMBELET
CHERCHEUR EN ETUDES URBAINES, UNIVERSITÉ
DE GENÈVE ET YORK UNIVERSITY

Il nous paraîtrait pertinent que Genève partage cet excédent ponctuel avec ses voisins, même symboliquement

le prône la Vision territoriale transfrontalière (VTT).

De manière plus générale, nous souhaitons rappeler que plus d'un tiers des actifs genevois résident hors du canton. Une tendance analogue est observable dans le commerce de gros international, la finance et l'horlogerie. Ces trois secteurs à l'origine de l'excédent record employaient plus de 12 000 frontaliers en 2023. Bien sûr, les communes françaises toucheront leur «part du gâteau» grâce aux fameux fonds frontaliers. Néanmoins, le mécanisme de prélèvement de ces fonds favorise les communes résidentielles qui accueillent de riches contribuables, tout en investissant peu dans les infrastructures et les équipements collectifs métropolitains. La situation est plus contrastée pour les villes françaises proches de la frontière qui ont beaucoup investi dans les projets d'agglomération, mais dont les finances demeurent fragiles

malgré les fonds frontaliers. Quant aux communes vaudoises du Grand Genève, elles bénéficieront certes de cet excédent de manière indirecte au travers de la péréquation intercantonale. Cependant, l'impact réel sur leurs finances devrait être marginal, car elles devront partager cette manne avec de nombreuses collectivités cantonales et communales.

La bonne santé financière actuelle de l'Etat de Genève étant due à une dynamique de croissance et de développement s'étendant à l'échelle de l'agglomération, il nous paraîtrait pertinent que Genève partage cet excédent ponctuel avec ses voisins, même symboliquement. Toutefois, il semble que les autorités genevoises continuent de jouer avec la frontière comme elles le font depuis plus d'un demi-siècle: en externalisant les charges de cette croissance en France voisine, tout en conservant jalousement les retombées économiques de celle-ci. En sus, les autorités genevoises ont favorisé une redistribution court-termiste, plutôt que d'étendre ou d'anticiper leurs investissements dans des projets stratégiques pour le développement de l'agglomération (trams transfrontaliers, voie verte d'agglomération).

L'imbroglie parlementaire du 2 mai dernier comporte cependant un avantage indéniable: il met un coup d'arrêt à cette politique de l'arrosoir. Résultat, l'Etat de Genève a économisé un montant estimé à 50 millions de francs qu'il pourrait réinvestir dans des infrastructures ou des mesures d'aménagement renforçant la cohésion transfrontalière. Ce financement complémentaire ne suffirait évidemment pas à faire aboutir ces projets. Mais il leur donnerait un coup de pouce symbolique qui, par ricochet, pourrait relancer la dynamique métropolitaine. Enfin, cela permettrait de signifier aux collectivités territoriales françaises et vaudoises qu'elles ont, elles aussi, pleinement contribué à ce résultat financier exceptionnel de 2023. Un prérequis indispensable à l'émergence d'une vision transfrontalière véritablement partagée! ■

Un sentiment d'urgence gagne la classe politique

INCIDENCES



FRANÇOIS NORDMANN
ANCIEN DIPLOMATE, CHRONIQUEUR

La présidente de la Confédération s'est décidée à parler à son tour des risques qui pèsent sur la sécurité de la Suisse, emboitant le pas au conseiller fédéral Ignazio Cassis. Elle demande la création d'un fonds hors budget de 15 milliards de francs. Dix milliards iraient à l'armée; 5 seraient destinés à l'aide à l'Ukraine. Mme Viola Amherd soutient la proposition formulée par la Commission de sécurité du Conseil des Etats, portée par le parti du Centre et le Parti socialiste. Ce fonds spécial échapperait au frein à l'endettement fixé dans la Constitution, la guerre d'Ukraine ayant placé notre pays dans une situation exceptionnelle.

Le Conseil fédéral ne partage pas cet avis. Il considère que la position stratégique de la Suisse ne justifie pas le recours à des moyens extrabudgétaires: les éventuelles dépenses supplémentaires pour l'armée devraient être financées par des économies budgétaires ou, le cas échéant, par de nouvelles recettes – en clair, par une hausse d'impôt. Il y a deux ans, le parlement souhaitait porter le budget militaire de 0,7% du PIB à 1% dès l'année 2030. Par la suite, le Département des finances a convaincu les Chambres de viser plutôt 2035, avec l'accord du Département de la défense. Mme Amherd, cheffe de ce département, a fini par réaliser que cette échéance était trop lointaine et qu'il fallait accélérer le mouvement, comme le souhaite le chef de l'armée. Le volet consacré à l'Ukraine répond aux préoccupations de la gauche, qui ne veut pas que la contribution pour l'Ukraine soit prélevée sur la part de la coopération internationale, au détriment des sommes allouées aux pays en développement. Ainsi le budget de la DDC serait-il préservé.

Le sort de la proposition des conseillers aux Etats est incertain; la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, cheffe du Département des Finances s'y oppose. L'UDC et le PLR, en principe favorables à l'accroissement des fonds pour l'armée, préfèrent un financement par la voie ordinaire. On retiendra de cet épisode que le sentiment d'urgence dans ce domaine a maintenant gagné une partie de la classe politique. Dans cet esprit, il faut citer le récent discours de M. Kaspar Villiger, ancien chef du Département militaire fédéral, qui tirait la sonnette d'alarme: la neutralité ne nous protège pas de cyberattaques et de campagnes de sabotage, auxquelles il faudrait s'attendre dans l'hypothèse où la Russie gagnerait sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Le débat commence à être porté sur la place publique. Il doit déboucher sur la définition de priorités à mettre en œuvre sans tarder dans la politique de sécurité.

Jusqu'ici, seul un cercle de spécialistes paraissait conscient de la menace et de la nécessité d'y parer. L'une des meilleures analyses de la question émane de l'ancien ambassadeur Theodor Winkler, qui a rédigé ce printemps une étude de 36 pages détaillant «la mutation de notre environnement géopolitique» à laquelle nous nous devons de réagir sans attendre. L'un des précurseurs de la géostratégie en Suisse et de sa mise en œuvre, il ne se contente pas de démontrer combien l'évolution concertée de la Russie, de la Chine, de l'Iran et de la Corée du Nord modifie la donne pour les Occidentaux sur plusieurs fronts à la fois. S'y ajoute la perspective du retour de M. Trump au pouvoir, un président américain imprévisible et hostile à l'Europe, centré sur l'Asie. Il examine également la manière dont la Suisse – y compris sa place financière – est touchée par ces défis qui nous obligent notamment à renforcer nos relations avec l'UE et l'OTAN. Il définit un véritable plan destiné à consolider notre système de défense en tirant les leçons de la guerre en Ukraine (équipement en drones, artillerie à longue portée, etc.), prône une révision de la politique de neutralité et des bons offices, une réorganisation de l'industrie d'armement, l'intensification de la lutte contre l'espionnage, une restructuration des services qui s'occupent de la sécurité dans les Départements de la défense et des affaires étrangères, un engagement plus marqué des centres de Genève... Ces idées vont sans doute nourrir le grand débat qui s'annonce. ■

Gratuité des transports: le PLR n'a rien à se reprocher

OPINION

A la lecture du *Temps* du 4 mai, je comprends que la décision du Grand Conseil genevois de refuser un projet de gratuité des transports publics a suscité pour beaucoup de l'incompréhension.

Les critiques envers le PLR sont infondées et le parti n'est pas le fossoyeur d'une gratuité, provisoirement, mise sur le côté. La responsabilité se situe plutôt dans le chaos créé par un projet mal préparé.

Pour rappel, la veille de la session du Grand Conseil de mars 2024, après l'annonce de résultats financiers fantastiques pour 2023, le Conseil d'Etat a demandé de traiter en urgence un projet de loi modifiant la gouvernance de la tarification des Transports publics genevois, déposant un amendement incluant la gratuité, à voter sur le siège.

Cette manière de faire, très commune dans d'autres pays comme aux Etats-Unis par exemple, consiste à utiliser un projet de loi X (gouvernance de la tarification) pour porter une loi Y (gratuité). Le projet de loi initial, déposé en 2023, traitait du transfert de la responsabilité de la tarification à la régie, mais n'abordait en aucun cas la tarification ni la gratuité. Il a fait l'objet d'un travail parlementaire et une majorité large s'était d'ailleurs dessinée pour le soutenir.

Mais revenons à la session de mars 2024. La proposition du Conseil d'Etat a été présentée pour être votée sans les auditions des parties prenantes: Unireso, TPG, CFF ou Lémanis. Les partis de tout bord ont profité de ce flou pour ajouter chacun sa touche, en particulier en élargissant la liste des bénéficiaires aux rentiers AVS, aboutissant à une loi bancale portant le risque d'être anticonstitutionnelle.



PIERRE NICOLLIER
DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL,
PRÉSIDENT DU PLR GENÈVE

Court-circuiter le travail parlementaire aboutit à des situations chaotiques, sapant la crédibilité de notre système démocratique

Le Conseil d'Etat a donc estimé, dans toute sa sagesse, qu'il n'était plus possible d'adopter le projet, repoussant son adoption.

Depuis le début des débats, le PLR a demandé à de nombreuses reprises une étude du dossier en commission afin de comprendre les tenants et aboutissants du projet, ainsi que sa constitutionnalité. Début mai, la foire aux amendements a repris, une députée socialiste proposant d'éliminer le fondement du projet de loi initial, soit la responsabilité de la fixation des tarifs, pour ne garder que la gratuité. Afin de montrer l'absurdité de cette manière de procéder, soit de porter une

loi Y sur un projet X sans mener de travail parlementaire, le PLR a soutenu cette proposition puis demandé à nouveau un renvoi en commission afin de mener un travail digne de ce nom. La majorité du parlement a décidé de passer outre en demandant un vote immédiat quand bien même le projet n'avait plus aucun sens. Lors de ce vote final, sans surprise et heureusement, la loi proposée a été refusée.

Nous pouvons tirer deux conclusions de cette situation. Tout d'abord, les lois se traitent en commission et court-circuiter le travail parlementaire aboutit à des situations chaotiques, sapant la crédibilité de notre système démocratique. Quant à la gratuité des transports pour les jeunes, elle fait l'objet d'un projet de loi qui se trouve déjà en commission (!!!) et qui sera sans aucun doute traité avec célérité.

Pour rappel, Genève propose les tarifs de transports collectifs les plus bas de Suisse, tout en ayant la vitesse commerciale la plus lente. Les jeunes bénéficient en sus d'une participation à l'achat d'un abonnement annuel dans 43 des 45 communes du canton, allant même déjà jusqu'à la gratuité. Les aînés bénéficient de tarifs préférentiels en particulier ceux avec de faibles moyens (bénéficiaires de prestations complémentaires à 66 francs par an).

Alors même que ce sont les loyers, les assurances maladie et les impôts qui grèvent tout particulièrement les budgets des ménages, le PLR ne votera pas un projet populiste sans un minimum de travail.

Nous pouvons cependant être relativement confiants sur le fait que les travaux aboutiront à un coup de pouce pour les jeunes, et que celui-ci recueillera un large soutien. ■

PODCAST



La politique, ce sont des valeurs, des gens, des institutions, des décisions... et aussi des coulisses. Aider à décrypter l'actualité, en débattre, l'anticiper, c'est l'ambition du nouveau podcast politique du «Temps». Deux fois par mois, nos spécialistes maison, des responsables politiques et des observateurs avertis se confient au micro de «Sous la Coupole». Dernière personnalité à répondre à nos journalistes: le conseiller aux Etats genevois Mauro Poggia, qui revient notamment sur sa vision des problématiques de financement de la santé. A écouter sur les plateformes Spotify et Apple Podcasts.

www.letemps.ch/podcasts